



HAUTEVILLE
SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEVILLE-SUR-MER

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 16 FEVRIER 2024

Le seize février deux mil vingt-quatre à vingt heures trente, le conseil municipal sur convocation du 12 février 2024, s'est réuni en séance publique, à la salle Gabriel Lemesle de Hauteville-sur-Mer, sous la présidence de M. Jean-René BINET, Maire. -----

Étaient présents : M. Jean-René BINET, Maire,

M. Jacques DURET, Mmes Sophie CLEMENT-ROBIN et Frédérique DOUCHIN, Maires adjoints.

MM. Olivier BELLENGER, Philippe BOUBET, Mme Caroline DUDOUIT, M. Patrice HÉLAINE, Mmes Dominique IMBERT, Marion LEBRUN, MM. Emmanuel MACÉ et Franck VIGOT.

Absents excusés : Mme Emmanuelle CHESNEAU-ADAM (pouvoir à Mme Sophie CLEMENT-ROBIN), M. Jean-Philippe PONTIS (pouvoir à Mme Marion LEBRUN).

Nombre de conseillers en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 14

Après vérification du quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Définition des zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ;
- Versement d'une subvention exceptionnelle pour le défilé militaire de juillet 2021.

Ordre du jour

- 1- Approbation et validation du procès-verbal du 08 décembre 2023 ;
- 2- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- 3- Délibération relative à la surveillance des plages ;
- 4- Délibération relative à la révision du profil des plages ;
- 5- Délibération relative à la vente de la parcelle AE 346 ;
- 6- Contrat de régularisation – gestion locative des logements ;
- 7- Vente de la grange Pitraye ;
- 8- Création de postes
- 9- Informations sur les décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire ;
- 10- Informations municipales
- 11- Questions diverses.

1. Approbation et validation du compte-rendu du 8 décembre 2023 :

Le compte-rendu de la séance du 8 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme Dominique IMBERT est désignée en tant que secrétaire de séance. -----

3. Délibération relative à la surveillance des plages - Délibération 2024-02-01 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que cette délibération est liée au désengagement du SDIS qui se replie sur ses missions premières. Sur le département de la Manche, 17 postes de secours étaient armés par le SDIS et ont donc sollicité la SNSM sans aucune garantie d'obtenir une réponse favorable. Monsieur le Maire précise que la commune d'Hauteville-sur-Mer entretient d'excellentes relations avec la SNSM et ajoute que sur les 17 demandes, seuls 6 postes ont obtenu une réponse positive de la SNSM pour la prochaine saison de surveillance des plages. Une convention entre la commune et la SNSM formalise cet accord.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec la SNSM.

Ainsi, la SNSM s'engage à :

- fournir à la commune un personnel dûment formé et dont les compétences permettent d'accomplir les obligations lui incombant ;
- fournir, à la demande de la commune, les équipements nécessaires aux missions de surveillance des plages ;
- fournir la tenue des sauveteurs.

La commune, quant à elle, s'engage à :

- recruter les personnels SNSM en tant qu'agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Les personnels SNSM sont donc soumis à l'autorité hiérarchique du maire.
- mettre à disposition des sauveteurs un poste de secours et les moyens matériels d'intervention et de secours
- mettre gratuitement à disposition de chaque sauveteur un hébergement.

Ainsi, la principale différence réside dans le recrutement direct du personnel par la commune alors qu'il était auparavant mis à disposition de la commune par le SDIS.

Monsieur Philippe BOUBET précise que le recrutement et la formation se déroulent bien. Monsieur Philippe BOUBET s'interroge également sur le rôle de la SNSM dans le cadre de l'organisation du festival.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention triennale avec la SNSM.

4. Délibération relative à la révision du profil des plages – Délibération 2024-02-02 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les profils de vulnérabilité des plages d'Hauteville-sur-mer, révisés en octobre 2016, avaient permis, en réponse à la Directive européenne relative à la gestion de la qualité des eaux de baignade :

- de faire le bilan de la mise en œuvre des recommandations proposées dans le cadre de la première version du profil (juin 2013) ;
- de mettre à jour l'identification et la hiérarchisation des sources de pollution susceptibles d'avoir un impact sur la qualité des eaux de baignade et d'affecter la santé des baigneurs ;
- de proposer un nouveau plan d'actions visant à supprimer ces sources de pollution.

La Directive de 2006 impose aux collectivités la révision de leurs profils de vulnérabilité selon un calendrier dépendant du classement sanitaire des plages. De qualité bonne à suffisante à l'issue de la saison 2017, les plages d'Hauteville-sur-Mer doivent faire l'objet d'une nouvelle actualisation de leur profil de vulnérabilité.

Cette nouvelle révision des profils de vulnérabilité des eaux de baignade des plages - face au camping et face à l'école de voile - a été réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de la commune d'Hauteville-sur-Mer, avec l'appui technique des services du Département de la Manche et a bénéficié d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département.

Il en résulte que ce profil a été significativement amélioré puisqu'il est désormais « excellent ». Cette amélioration est en partie due au protocole de gestion active des eaux de baignade qui induit une fermeture préventive de la baignade lors des gros coefficients de marées ou de fortes pluviométries ; la réouverture n'ayant lieu qu'après analyse. Monsieur Patrice HELAINE déplore la communication qui est réalisée autour de ce protocole de gestion active qui peut faire peur car la presse mentionne parfois des soucis de pollution alors que ce n'est jamais le cas.

Les profils révisés et leur synthèse ont été transmis à la commune et ont fait l'objet d'une restitution de la part du Département (Service de l'eau) lors d'une réunion qui s'est déroulée le 5 février 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Approuve cette nouvelle révision des profils ;
- Autorise Monsieur le Maire à porter cette décision à la connaissance de l'ARS Normandie DT50 conformément à la réglementation en vigueur.

5. Délibération relative à la vente de la parcelle AE346 – Rue du Haut Chemin – Délibération 2024-02-03 :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la vente des parcelles AE 400 et AE 401 issues de la division de la parcelle AE 346 sise Rue du Haut Chemin, il est nécessaire de prendre une délibération l'autorisant à signer la promesse de vente puis la vente des parcelles précitées.

Monsieur Jacques DURET précise que les travaux actuels de la Rue du Haut Chemin sont liés à l'extension des réseaux pour ces deux parcelles.

Madame Caroline DUDOUIT demande si les deux parcelles sont vendues. Monsieur le Maire lui répond que les deux parcelles ont été réservées dès leur mise en vente mais que l'un des deux acquéreurs s'est désisté en début de semaine. Il ajoute n'avoir aucune inquiétude sur la vente de cette parcelle.

Monsieur Philippe BOUBET demande si les parcelles sont viabilisées, Monsieur le Maire lui répond par la négative mais précise que les réseaux sont au droit de la parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente puis la vente des parcelles AE400 et AE401 sises Rue du Haut Chemin. -----

6. Contrat de régularisation – gestion locative des hébergements – Délibération 2024-02-04 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les loyers des hébergements communaux (appartements du pôle commercial, appartements au-dessus du restaurant Le Vent du Sud, presbytère) sont gérés par Maître Deshayes. Or, l'étude de Me Deshayes a commencé à percevoir des loyers avant que le mandat de gestion ne soit signé. Il convient donc de régulariser la situation afin que la commune puisse percevoir les fonds, d'un montant de 7 018,35 €.

Madame Caroline DUDOUIT demande si le presbytère est loué actuellement ; Monsieur le Maire lui répond par la négative

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de régularisation avec Me DESHAYES ;
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les opérations nécessaires à la régularisation de cette situation. -----

7. Vente de la grange Pitraye – Délibération 2024-02-05 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la grange Pitraye est en vente chez Me Deshayes au prix de 160 000 € pour la partie Est et 110 000 € pour la partie Ouest conformément à la délibération 2021-10-53 du 22 octobre 2021. A ce jour, malgré plusieurs visites, aucune offre n'a été reçue. Monsieur le Maire ajoute avoir fait faire une nouvelle estimation par un agent immobilier qui estime qu'il faudrait sensiblement baisser les prix.

L'agent immobilier propose de :

- Modifier les prix de vente à 110 000 € pour la partie Est et 100 000 € pour la partie Ouest ;
- Proposer un garage en sus.

Madame Caroline DUDOUIT demande si la commune n'a pas plutôt intérêt à louer le garage. Monsieur le Maire lui répond que cela crée des nuisances pour les habitations.

Monsieur Patrice HELAINE s'interroge sur la possibilité pour la partie Est de proposer un terrain plus grand. Monsieur le Maire lui répond par la négative.

Madame Caroline DUDOUIT estime que la baisse de prix est trop conséquente et propose de la mettre en vente à un prix légèrement plus élevé que l'estimation afin d'obtenir le montant estimé. Madame Dominique IMBERT ajoute que la baisse de prix proposée est très conséquente.

Madame Marion LEBRUN ajoute que baisser le prix peut laisser une chance à des jeunes ménages de s'installer sur la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, :

- Modifie le prix de vente de la grange Pitraye à 100 000 € pour la partie Ouest et 110 000 € pour la partie Est ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer un mandat simple avec l'agence FAUDAIS pour la mise en vente ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente puis la vente de ce bien. -----

8. Création de postes – Délibération 2024-02-06 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que tout emploi doit être créé par délibération. Ainsi, il convient de créer un poste de placier, un poste d'agent technique pour les ateliers ainsi que pour les campings, un poste d'agent administratif pour la saison.

Madame Sophie CLEMENT-ROBIN précise que lors du recrutement du poste de placier, le choix s'est porté sur M. Florian MADEJA, qui, étant exposant au marché, connaît bien les contraintes liées à ce poste.

Concernant le poste d'adjoint administratif, Monsieur le Maire précise qu'il s'agit du poste saisonnier pour les animations estivales. Afin d'anticiper la saison et les gros événements prévus, Monsieur le Maire propose d'avancer le recrutement au début du mois de mai.

Monsieur Franck VIGOT demande s'il est possible d'avancer le poste à temps complet du camping ; Monsieur le Maire lui répond par la négative pour des raisons budgétaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de créer les postes suivants :

- Un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (19h/35h) d'une durée de 3 mois à compter du 5 février pour les services techniques ;
- Un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à temps non complet (18h/35h) du 8 avril au 30 septembre pour les missions de placier au marché ;
- Un poste d'adjoint administratif saisonnier à temps complet à compter du 1er mai 2024 pour une durée de 4 mois ;
- Un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à temps non complet (21h/35h) du 1er avril au 30 juin 2024 pour les missions d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques ;
- Un poste d'adjoint technique territorial saisonnier à temps complet du 1er juillet au 30 septembre 2024 pour les missions d'accueil et d'entretien des hébergements touristiques. -----

9. Information sur les décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, suite à la dernière réunion de la commission travaux, il a signé l'acte d'engagement avec l'Atelier du Marais au sujet du lotissement prévu Rue de la Mer. Il ajoute que lors de la préparation du projet, l'idée de déplacer les ateliers municipaux à côté du hangar d'hivernage a été évoquée. Il est ajouté que le terrain du projet étant inférieur à 1 hectare, il n'y a pas de dossier loi sur l'eau à déposer.

Monsieur Philippe BOUBET ajoute que les ateliers municipaux actuels ne sont pas en bon état et précise qu'il faut absolument faciliter le travail des agents.

10. Informations municipales :

- Distribution d'une note récapitulative du SDEAU sur ses actions et évolutions au cours de l'année 2023
- Elagage

Monsieur Jacques DURET informe les membres du Conseil Municipal qu'une opération d'élagage et d'abattage d'arbre a eu lieu : l'élagage concerne l'Avenue de l'Aumesle et l'opération d'abattage concerne les arbres qui ont

été fragilisés par les différentes tempêtes. Monsieur DURET ajoute que les arbres abattus ont ensuite été broyés, ce qui a rendu l'opération très peu coûteuse. Il ajoute que sur le broyage, 30m³ ont été réservés pour la commune. Madame Caroline DUDOUIT demande si la commune possède une broyeuse ; Monsieur le Maire lui répond par la négative.

En réponse à Monsieur Olivier BELLEGER, Monsieur Jacques DURET ajoute que des arbres seront replantés à l'automne après que les souches auront été enlevées et précise qu'environ 80 arbres ont été abattus. Monsieur le Maire ajoute qu'une opération de replantation le long du passevin doit être organisée par Coutances Mer et Bocage dans le cadre de la gestion des cours d'eau. -----

- Cérémonie des vœux

Monsieur le Maire revient sur la cérémonie des vœux qui s'est déroulée le 13 janvier et précise que celle-ci s'est très bien passée avec un public nombreux. Monsieur Patrice HELAINE ajoute que la galette est très appréciée mais que cela engendre beaucoup de ménage.

- Digue

Monsieur Jacques DURET remercie vivement Monsieur Olivier BELLENGER pour la préparation de la rampe et précise que celle-ci a été installée.

- Commission mobilité

Madame Caroline DUDOUIT fait un compte-rendu de la commission mobilité de Coutances Mer et Bocage à laquelle elle a participé. Lors de cette commission, la mise en place du « Réseau pouce » qui fonctionnera à l'aide d'une application mobile a été présentée avec comme point de réseau évoqués ; la place Léonie Vanhoute, le cinéma et l'ANH. La commission a également évoqué la gare de Coutances qui pourrait être rétrogradée en 4^{ème} catégorie. Monsieur le Maire la rassure sur ce point car la Région s'est engagée à relever le niveau de classement de cette gare.

- Application mobile

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'application mobile compte à ce jour 235 abonnés.

- 80^{ème} anniversaire de la libération

Les commémorations du 80^{ème} anniversaire de la libération auront lieu du 26 au 30 juillet 2024.

11. Questions diverses :

Monsieur Philippe BOUBET demande si l'association de la boule hautaise peut créer des tee-shirts avec le logo de la commune. Monsieur le Maire lui répond que celui-ci doit être réservé à la commune. Monsieur Franck VIGOT demande pourquoi l'association ne crée pas son propre logo.

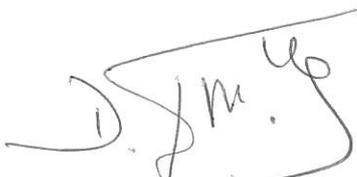
Monsieur Philippe BOUBET s'interroge sur le devenir des commerces de la plage. Monsieur le Maire lui répond que les gérants de la supérette ont cessé leur activité et qu'ils vendent leur fonds de commerce. Le fonds de commerce étant privé la commune n'est pas compétente pour trouver un repreneur. Des discussions ont actuellement lieu entre les gérants actuels et d'éventuels repreneurs.

Madame Dominique IMBERT demande si les pêcheurs professionnels ont le droit de descendre par la cale sud et de pêcher le week-end. Monsieur le Maire lui répond par la négative et précise que la gendarmerie maritime a procédé à des contrôles.

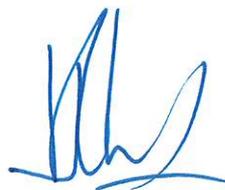
Monsieur Olivier BELLENGER s'interroge sur la rénovation de l'aire de jeux de la galerie hautaise et sur le terrain de football. Monsieur le Maire lui répond que les devis pour de nouvelles balançoires ont été signés. Concernant le terrain de football, il y a un certain nombre de travaux à réaliser, notamment le changement de buts et un ensemencement du terrain ; les sanitaires ont été rénovés.

Monsieur Olivier BELLENGER demande ce qu'il en est de l'éclairage de la cale Sud. Monsieur le Maire lui répond que les démarches nécessaires ont été effectuées et qu'il ne manque plus que l'intervention du SDEM.

La séance est levée à 22h30



La secrétaire de séance,
Dominique IMBERT



Le Maire,
Jean-René BINET